COMMISSION OCEAN RACING

E-CHO D'ECUMES

Janvier 2012
Numéro 12

Dans ce numéro:

Edito	**1**
Liste des manifestations	1
Règlement océan racing	2 à 4
Règlement Va'a vitesse	5

Edito

Une fois n'est pas coutumes, c'est moi qui vais faire cet édito.
En ce début d'année 2012, beaucoup de nouveautés dans les règlements, beaucoup plus de lisibilité avec les règlements communs et par disciplines.
Vous trouverez ci-dessous, les différents changements importants, que vous soyez juges, R1 ou athlètes n'hésitez pas à aller voir le site www.ffck.org rubrique animations sportives / règlements.
Bonne lecture et bonne préparation sportive pour la nouvelle année, et surtout meilleurs vœux à tous.

Valérie Paduano

Bonne année, meilleurs vœux à tous ! **Caroline Jehl**

Liste des manifestations d'Océan Racing

Important

Vous trouverez dans cet écho d'écumes des extraits,
les règlements et les annexes sont téléchargeables sur le site internet de la fédération
www.ffck.org
Dans Animation sportive…règlements sportifs…océan Racing ou va'a vitesse

Territorialité	Titre de la manifestation	Commentaires éventuels	Période dans la saison
NATIONA L	Championnat de France Ocean Racing	Pour les cadets à vétérans	Fin août
	Sélectif national	trois à quatre week-ends de sélectif par zone (zone non étanche) Pour les cadets à vétérans	De mars à mi-juillet
	Finale Piste du Sel	Pour les minimes	Avec les championnats de France
	Courses GACI (Groupe d'Accession aux Courses Internationales)	Nombre de course indéfini Pour les juniors à vétérans	Toute la saison
REGIONAL	Championnat régional	Pour les cadets à vétérans	Janvier à mi-août Calendrier déterminé par le Comité Régional.
	Piste du Sel régionale	Calendrier déterminé par le Comité Régional. Pour les benjamins et minimes	Toute la saison Calendrier déterminé par le Comité Régional.

fédération française de canoë-kayak

Océan Racing

Ce qui va changer cette année

Les parcours

Article RP OCR 5 - *Les types de parcours*
Le parcours doit être de préférence au portant, permettant de profiter de la houle ou du vent portant. Il est souhaitable que 50 à 70% minimum du temps de course soit au portant. Pour les compétitions nationales, la distance du parcours doit tenir compte des conditions météorologiques, du courant et de l'état de la mer pour aboutir à une **durée de course souhaitée d'environ 45 min pour le premier cadet, et d'1h15 pour le premier des autres épreuves.**
Toutefois, lorsque les conditions de sécurité deviennent difficiles, le parcours peut être côtier parmi des points singuliers, et/ou en boucle(s).

Article RP OCR 7 - ***Comportement des compétiteurs***
Tout compétiteur doit évaluer ses capacités physiques et techniques à prendre la mer telle qu'elle se présente et en fonction des informations données par l'organisation, avant de s'engager par l'émargement.
Il est impératif qu'il avertisse l'organisation au plus tôt et qu'il signe la feuille d'émargement dans la colonne « Abandon », afin de ne pas déclencher de recherches inutiles.

Article RP OCR 17 - ***Le départ***
Le départ des compétitions d'Ocean Racing peut se faire sur la plage ou sur l'eau, départ arrêté ou départ au lièvre au choix de l'organisateur.
Article RP OCR 17.2 - Le départ de plage
Un départ de plage s'effectue les pieds dans l'eau avec le leash attaché. Pour les équipages, au minimum, l'équipier relié par le leash doit avoir les pieds dans l'eau.
Article RP OCR 17.5 - Cas des bateaux pontés
Pour les bateaux pontés, le départ s'effectue obligatoirement arrêté. Ceci afin de laisser le temps de juper avant le départ
Article RP OCR 20 - ***L'arrivée***
La ligne d'arrivée sur l'eau est franchie lorsque celle-ci est coupée par la pointe avant de l'embarcation, ou par une autre modalité définie dans les instructions de course (arrivée en courant sur la plage par exemple).
Article RP OCR 22 - ***Equipages***
…L'organisateur doit décaler le départ des V6 par rapport aux autres catégories afin d'éviter les risques de collision

Equipement et sécurité

Article RP OCR 28.1 - Cas général
Le port du gilet de sécurité est obligatoire pendant les compétitions d'Ocean Racing conformément àl' Article RG 32 –

Article RP OCR 28.2 - Cas particulier
Toutefois, l'organisateur peut au regard de conditions particulières pendant une compétition, à titre exceptionnel, proposer de ne pas rendre obligatoire ce port du gilet d'aide à la flottabilité à condition que celui-ci soit accessible à bord, c'est-à-dire fixé sur le pont devant ou derrière le cockpit pour les bateaux mono et biplaces, et sous le siège pour les V6. En aucun cas, les compétiteurs ne peuvent décider librement du non-port du gilet.

Article RP OCR 30 - ***Emargement des compétiteurs***
Tout compétiteur en monoplace ou chef d'équipe en équipage qui prend le départ, doit émarger avant le départ et après l'arrivée pour prévenir l'organisateur qu'il prend la mer ou qu'il est rentré sur la terre ferme. Ceci permet de connaître le nombre de personnes sur l'eau à tout moment. Tout oubli d'émargement entraînera une pénalité de 10 minutes.
D'autre part, le chef d'équipage en émargeant, s'engage sur la composition exacte de son équipage.
Dès lors qu'un compétiteur a émargé il se met sous l'autorité du comité de compétition.

Océan racing suite

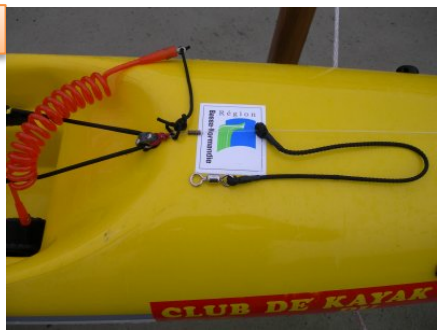

Equipement et sécurité

Article RP OCR 32 - *Le respect des décisions en matière de sécurité*
Tout compétiteur refusant de respecter les décisions de l'organisateur, s'expose non seulement à une disqualification mais à une éventuelle suspension pour d'autres compétitions d'Ocean Racing (refus d'intervention de la sécurité sur un dessalage dans une zone dangereuse, de rapatriement d'un compétiteur hors délai, et de retour direct sur une zone abritée, etc.…).

Article RP OCR 33.2 - Pour les embarcations sit on top (surfskis et outrigger canoë)
Elles doivent être munies d'un leash d'un diamètre supérieur ou égal à 5 mm et d'une longueur minimum de 2 m (type longboard), devant être à poste pendant toute la course, reliant le pagayeur à l'embarcation. Pour les biplaces, le leash est relié à l'un des équipiers. Le leash doit être fixé au bateau et à l'équipier par un point de fixation résistant.

Article RP OCR 33.4 - Mode de flottabilité
Pour les embarcations sit on top, un seul compartiment étanche doit être réalisé à la construction avec une flottabilité.
Pour les embarcations pontées, un compartiment étanche à l'avant et un autre à l'arrière doivent être réalisés.
Une flottabilité minimale (mousse, réservoir d'air, …) dans les caissons étanches des embarcations pontées doit être mise en place afin d'éviter en cas d'envahissement du caisson par de l'eau, de couler l'embarcation.
Les bouchons obligatoires ou trappes de visites de ces compartiments étanches doivent être attachés au bateau de façon à ne pouvoir les perdre.
Tout caisson supplémentaire n'a aucune obligation sur le sujet.
Un petit tube capillaire inséré dans le caisson étanche peut réduire la différence de pression dans le caisson en fonction de la température de l'air contenu dans le caisson, afin d'éviter l'éclatement des cloisons ou des soudures.
Pour les pirogues V6, une augmentation significative de la flottabilité (mousse du type polystyrène extrudé au niveau des cloisons et au centre, et « frite » dans le flotteur) doit permettre de vider l'embarcation après ressalage alors que tout l'équipage est remonté à bord (volume très réduit d'eau embarquée).
Le chef d'équipe est responsable de vérifier cette capacité.

Sécurité des embarcations :
Deux ans qu'on en parle, et que le besoin se confirme : A partir de la saison 2012, les V6 devront se présenter aux courses avec un complément de flottabilité. L'objectif à atteindre :
Un V6 retourné et remis à flot avec les 6 compétiteurs immédiatement re-embarqués ne devra pas contenir plus de 10-15 cm d'eau. Le but est de pouvoir vider très vite et repartir.
Trop de bateaux de sécurité ont été mobilisés pour remorquer des V6 moitié submergés.
Ces opérations de remorquage sont longues en raison du poids à tracter, de la faible manoeuvrabilité.
Pendant ce temps, les moyens de sécurités mobilisés ne s'occupent plus des autres compétiteurs.

STOP !

Désormais, le bateau sécu emportera les 6 compétiteurs à terre et laissera le V6 en mer avec une ancre et une bouée de signalisation. A son club possesseur d'aller le rechercher…
Lors de l'émargement, le capitaine s'engage sur la capacité de son V6 à prendre la mer et avoir un minimum d'autonomie vis-à-vis du remplissage par des vagues ou suite à un dessalage

Sélection mode d'emploi :
La **participation au championnat régional** devient obligatoire pour se sélectionner pour le championnat de France, que ce soit en ocean racing ou en va'a vitesse.
Aussi, n'hésitez pas à contacter votre représentant régional pour lui demander quand et où se dérouleront ces championnats, et à vous remonter les manches pour proposer d'organiser ou aider à l'organisation.
Deux possibilités : soit le format du championnat régional suit le national et peut donner lieu à classement numérique, soit il est libre et la liste des participants sera remontée au responsable national des classements pour prise en compte des sélections.
Ce n'est donc pas une perf qui est demandée en régional, mais une participation.
Et si votre région n'organise pas de championnat ? Vous pouvez participer à celui d'une autre région, ou bien bénéficier d'une dérogation nominative émanant de votre comité régional, si vous êtes effectivement un pratiquant de la discipline concernée, ou [illegible] le niveau.

Classement club :
Nous avons aujourd'hui une centaine de clubs dans le classement club ocean racing.
Pour donner plus de visibilité aux partenaires et collectivités, et une marge de progression mieux identifiable, le classement sera maintenant constitué de 3 niveaux :
National 1 pour les 30 meilleurs clubs
National 2 pour les 20 suivants
National 3 pour les autres

Océan racing suite

Organisation des compétitions

Article RG 41 - Titre de « Champion de France »
1 titre de « Champion de France » peut être délivré par an, par activité, par épreuve.
Le programme des épreuves ouvertes sur chaque Championnat de France doit être arrêté par le Président de la Commission Nationale d'Activité concernée au minimum cinq jours avant le début de la première épreuve du Championnat de France.
Le titre de « Champion de France » est attribué pour chaque épreuve inscrite au programme du Championnat de France dès lors que :
· 6 participants prennent le départ d'une épreuve individuelle.
· 6 équipes prennent le départ d'une épreuve par équipe ou équipage.
Dans le cas contraire, des regroupements de catégorie peuvent être mis en place.

Dans le cas où le titre de « Champion de France » ne peut être attribué, aucune médaille ne doit être remise.

Article **RP OCR 38** - ***Organisation de l'animation Ocean Racing***
Chaque Comité Régional est incité à organiser chaque année avant fin août un championnat régional qui compte pour l'année en cours.
Les courses sélectives nationales sont organisées de mars à mi-juillet. Dans la mesure du possible, elles sont au nombre de trois par zone géographique correspondant au Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest et Nord.
Le Championnat de France a lieu le dernier week-end d'août (courses le jeudi – vendredi – samedi).
Chaque année, le Championnat de France est organisé dans une zone géographique différente.
Les courses GACI (Groupe d'Accession aux Courses Internationales) peuvent être organisées pendant toute l'année civile.

Article RP OCR 39 - ***Participation au Championnat régional***
A la demande des organisateurs auprès de la Commission Nationale d'Activité (délai minimal de deux mois avant la compétition) et à la condition de la présence d'un juge arbitre, les résultats de ce championnat régional peuvent être comptabilisés pour le classement numérique permanent.

Article RP OCR 40 - ***Participation aux Sélectives nationales***
Il est possible de participer à n'importe quelle sélection nationale. Il n'y a pas d'étanchéité des zones.

Article RP OCR 42.2 - Participation au championnat régional
La participation à un Championnat régional d'Ocean Racing est obligatoire pour accéder au Championnat de France.
Pour les compétiteurs n'ayant pas participé à un championnat régional, une dérogation peut être accordée sous la responsabilité du président du Comité Régional (après avis du cadre technique sportif).

Nouvelles Catégories
- Apparition de la catégorie P pour pirogue, regroupant va'a et OC

- Séparation de la catégorie pirogue dame open en V1D et OC1D

- Création de la catégorie P1J (cadet+junior)

- Attention, maintenant une catégorie devra comporter non plus 5 bateaux mais six bateaux pour être médaillée au championnat de France (article de règlement général à toutes les disciplines FFCK).

Animation jeunes – La piste du sel

Piste du Sel
Depuis des années, des stages jeunes sont organisés pour soutenir les motivations de nos plus jeunes catégories, mais cette fois-ci, c'est une animation nationale qui est mise en place : la Piste du Sel. Elle concerne les enfants plus jeunes que les cadets, avec des jeux en équipe, en relai, afin de donner le goût de la mer à cette population et l'inciter à continuer à pratiquer au cours des années suivantes.
Le format est libre, car il sera organisé par les comités régionaux lors des championnats régionaux.
Durant l'année, chaque comité départemental choisira ses 6 meilleurs minimes pour envoyer une équipe de 6 sur la finale de la Piste du Sel qui se déroulera au cours du championnat de France d'Ocean Racing.
Dans le cadre de cette animation, les comités régionaux sont incités à proposer du matériel de navigation adapté pour des petits gabarits, des jeux de surf en bordure de plage, avec possibilité de prévoir des pools de bateaux en commun qui voyageront sur les différents sites.
Cette animation doit conduire à une pratique
De proximité, sans déplacements longs pour les jeunes, avec la carotte de la Finale pour les meilleurs.

Le championnat de France Ocean racing
passe sur un format de 3 jours au lieu de 2, notamment afin de faire la part belle à cette finale de la Piste du Sel et que les jeunes participants soient encouragés de tous et puissent rencontrer les champions de la discipline.

Règlement va'a vitesse

Article RP VAA 1 - Listes des manifestations de Va'a Vitesse

Territorialité	Titre de la manifestation	Commentaires	Période dans la saison
NATIONAL	Championnat de France Va'a vitesse	Pour les cadets à vétérans	Début octobre
	Sélectif national Va'a vitesse	4 par animation nationale au minimum Pour les cadets à vétérans	Mars à mi septembre
REGIONAL	Championnat régional Va'a vitesse	Pour les cadets à vétérans	Janvier à mi-septembre

Article RP VAA 2 - Va'a vitesse
La compétition Va'a vitesse est une confrontation des embarcations par séries de plusieurs couloirs sur une courte distance (500 à 1500m). Un schéma de progression permet de passer des séries qualificatives aux séries finales. Il existe des courses sans virage (sprint) et des courses avec virage spécifiques aux équipages six places.

Article RP VAA 38 - Port du gilet de sécurité en Va'a vitesse
Article RP VAA 38.1 - Cas général
Le port du gilet de sécurité est obligatoire pendant les compétitions de Va'a conformément à l'ArticleRG 32 –

Article RP VAA 38.2 - Cas particulier
Toutefois, l'organisateur peut au regard de conditions particulières pendant une compétition, proposer de ne pas rendre obligatoire ce port du gilet d'aide à la flottabilité. En aucun cas, les compétiteurs ne peuvent décider librement du non-port du gilet

Article RP VAA 39 - Flottabilité des embarcations
Des caissons étanches à chaque pointe doivent assurer la flottabilité en cas de dessalage pour les embarcations pontées.
Un petit tube capillaire inséré dans le caisson étanche peut réduire la différence de pression dans le caisson en fonction de la température de l'air contenu dans le caisson, afin d'éviter l'éclatement des cloisons ou des soudures.

Article RP VAA 44 - Organisation de l'animation Va'a vitesse
Chaque comité régional est incité à organiser chaque année avant octobre un championnat régional de Va'a vitesse. Ce championnat peut être commun avec celui de Course en Ligne ou de Dragon Boat pour optimiser la mise en place du balisage du plan d'eau.
Les courses sélectives nationales sont organisées de mars à mi-septembre (deux semaines avant les Championnats de France au plus tard). Dans la mesure du possible, elles sont au moins quatre et réparties par interrégion sur le territoire français.
Le Championnat de France a lieu, début octobre durant deux jours (samedi, dimanche).

Championnat de France
Exit les Coupes de France, la discipline Va'a Vitesse va maintenant être organisée comme l'Ocean racing, avec des championnats régionaux, des sélectifs nationaux, et un championnat de France. En espérant que ce championnat de France motive les compétiteurs à plus d'assiduité sur la saison. L'animation n'est pas encore dense car la transition doit se faire en accompagnant le développement.

Saisonnalité
La saison Va'a Vitesse sera légèrement décalée par rapport à celle de l'Ocean racing : animation nationale de mai à septembre, et championnat de France début octobre.

Sélection mode d'emploi :
Pour les monoplaces, les critères de performance en sélectif national permettront d'accéder au championnat de France (en plus d'une participation en championnat régional).
Pour les équipages, en raison de la lourdeur et du coût de déplacement des bateaux et de l'ensemble des équipiers, des modalités plus simples sont en place :
Un équipage pourra s'inscrire directement au championnat de France sans avoir existé sur les sélectifs nationaux. Il ne pourra être constitué que de compétiteurs sélectionnés lors des sélectifs nationaux et ayant participé en régional (en monoplace ou en équipage).
L'objectif est de tirer le niveau vers le haut en valorisant la performance des compétiteurs.